

Séance du mardi 19 mars 2024

Le **19 mars 2024** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 12 mars 2024, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : JAVALET Claude, CATHERINE Gabriel, DESHAYES Catherine, GOULET Olivier, LEBOUVIER Alain, GUIHENEUC Régine, ENGUERRAND Roger, BOULLOT Jean-Louis, BRIARD Marlène, COULLERAY Didier, BOUILLON Magali, GIRAULT Natacha, VILLAIN Laëtitia, LEREBOURS Marie-Astrid, LEVEZIEL Adeline, ENÉE Jennifer, JAVALET Aurélie, HOREL-DELVILLE Chantal, HERVIEU Jean-Claude.

Absents excusés :

LECOEUR Benjamin
ASSELIN Grégory
LERENARD Jacky
LECLER Fabienne

Absents excusés avec pouvoirs :

GAUTIER Christelle donnant pouvoir à GOULET Olivier

Absents non excusés : LIENARD Edwige, MARIE Romain,

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de voix délibérantes : 20

Mme Marie-Astrid LEREBOURS a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

D-2024-025 : Approbation du compte rendu du 20 février 2024 :

Après la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2024, les membres du conseil municipal l'adoptent à l'unanimité.

D-2024-026 : Subvention 2024 des associations à inscrire au budget primitif

Proposition de subventions pour l'année 2024

	GOURFALE UR	LA MANCELLIE RE	SAINTE SAMSON	SAINTE ROMPHAIRE	SOULLES	MESNIL HERMAN
APE de Saint Samson	800 €					
Association saint Jean (La Mancellière)	170 €					
Comité de jumelage (St Romphaire)	205 €					
La Samsonnaise	575 €					
Les bielles du pont Hain	160 €					
Paroisse Ste Marie	100 €					
Union des commerçants de Bourgvallées	0 € car association en sommeil					
Secours catholique	250 €					
Animathèque	800 €					
Un monde tout en poupée	150 €					
Club de l'amitié (anciens)	100+1.5€/ad	100+1.5€/ad	100+1.5€/ad	100+1.5€/ad	100+1.5€/ad	100+1.5€/ad
Comité des fêtes	370 €	250 €	250 €	250 €	660 €	150 €
<i>Comité des fêtes - location tables</i>						
<i>Comité des fêtes - section musique</i>			250 €			
Gymnastique volontaire		160 €	160 €		160 €	
Société de chasse		150 €	150 €		150 €	

M. Alain LEBOUVIER fait part d'une proposition de la commission animations réunie le 22 février 2024 :

Club de l'amitié (anciens) : la commission propose une base de 100 € et 1.5 € par adhérent

Comité des fêtes subvention reconduite

Chasse harmonisation à 150 €

Gym subvention reconduite

Pour les autres associations reconduction des subventions

La commission propose, pour le trentième tournoi du FC 3 RIVIERES, que la commune marque le coup et offre un trophée spécial de 150 à 200 €

La cabine téléphonique sera transformée à Saint-Romphaire en boîte à livres : son emplacement reste à définir, près de la boulangerie ?

Le conseil municipal délibère favorablement à la majorité (1 abstention) pour les subventions versées en 2024.

D-2024-027 : Demande de subvention DETR-DSIL isolation maison médicale :

Gabriel CATHERINE présente un dossier de demande de subvention pour la réalisation de l'isolation thermique des combles, du changement de chauffage, de la partie ancienne du cabinet médical.

Vu les articles L.2334-32 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant le besoin d'isoler les combles de la partie ancienne du cabinet médical, de remplacer le chauffage existant par un chauffage réversible aérothermique Air-Air, afin de réaliser des économies d'énergies,

Après avoir entendu l'exposé de Gabriel CATHERINE, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'engager des travaux de réalisation énoncés ci-dessus,

Adopte l'estimation des travaux qui s'élève à 31 336.08 € H.T.,

Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à solliciter les subventions au titre de la DETR-DSIL 2024,

Adopte le plan de financement suivant :

Collectivité : BOURGVALLEES				
Plan de financement prévisionnel de l'opération de : rénovation énergétique de la maison médicale				
Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
diagnostic energetique projeté	AREHA	500.00 €		500.00 €
Sous-total MOE/Études		500.00 €	0.00 €	500.00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Pose et fourniture chauffage	BLIN LEMONNIER	11 014.68 €		11 014.68 €
electricité	BLIN LEMONNIER	2 885.46 €		2 885.46 €
isolation comble	VARIN	13 885.94 €		13 885.94 €
peinture placo neuf	RD PEINTURE	3 050.00 €		3 050.00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		30 836.08 €	0.00 €	30 836.08 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		31 336.08 €	0.00 €	31 336.08 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0.00%
DETR				0.00%
DSIL			12 534.00 €	40.00%
FNADT				0.00%
Autres aide Etat				0.00%
Conseil régional				0.00%
Conseil départemental				0.00%
EPCI				0.00%
Autre collectivité				0.00%
à préciser				0.00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		12 534.00 €	40.00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0.00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		18 802.08 €	60.00%
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		18 802.08 €	60.00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			31 336.08 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité et autorise M. Le Maire à effectuer la demande de subvention, à signer les pièces afférentes à ce dossier.

D-2024-028 : Enquête publique Lotissement la Nicollière » classement de la voirie de Saint-Samson-de-Bonfossé :

Suite à l'enquête publique pour le classement dans le domaine public de la voirie du lotissement de « la Nicollière » du 8 janvier 2024 au 22 janvier 2024 nommée rue des cerisiers et rue des pommiers.

Après lecture du rapport du commissaire enquêteur, M. Le Maire informe qu'il a rencontré le lotisseur actuellement propriétaire de la voirie : M. LECLERCQ, vendeur à l'euro symbolique, de la voirie lui a indiqué procéder au déplacement du sens interdit, et prendre en charge la réfection de la bouche eaux usées défectueuses.

L'ajustement des candélabres au carrefour rue des cerisiers et rue des pommiers sera à la charge de la commune.

M. le Maire propose que le stationnement des véhicules de plus de 7.5Tonnes soit interdit dans ce lotissement. Roger ENGUERRAND suggère que le tonnage plafond soit abaissé : la commune va interdire le stationnement à l'ensemble des poids lourds.

le conseil municipal délibère à l'unanimité et autorise M .le maire à signer la rétrocession de la voirie par acte notarié, chez le notaire choisi par les propriétaires vendeurs à la commune, les frais de notaires seront à la charge de M. et Mme LECLERCQ, propriétaires.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité et approuve le classement de la voirie suivante :

COMMUNE DE SAINT SAMSON DE BONFOSSE

Tableau récapitulatif des voies classées dans la voirie communale

N° de réf. plan	Désignation de la voie communale	Ancien n° de voie	Définition du tracé	Longueur classée en m
1	VC de LA PLANQUE	4	Part de la RD 999 en agglo, dessert les villages du Hameau Bachelier et se termine à la Rebourserie	1 360
2	VC de LA BUTTE	105	Part de la RD 999 et se termine à la RD 53 en traversant les villages de la Bousserie et la Butte y compris impasse jusqu'à la parcelle 462	1 165
3	VC de VACHE BRUNE - (Hameau au Tellier)	107	Part de la RD 999 et se termine sur la VC du Hameau Bachelier y compris l'antenne vers St-Martin	1 265
4	VC de L'AUBELLERIE	102	Part de la RD 449, traverse les Hameaux Lemeray et Dunois	1 270
5	VC des CAILLOUX	6	Part de la RD 277, dessert les Villages du Petit et du Grand Caillou + antenne et se termine en limite avec St-Romphaire	1 875
6	VC de LA HOUSSEE	103	Part de la RD 999, dessert le Village de la Houssée + antenne et se termine sur la RD 999	460
7	VC du HAMEAU AU CROSNIER	106	Part de la VC de la Doisselière et se termine au Hameau au Crosnier	235
8	VC de LA DOISNELIERE	104	Part de la RD 999 et se termine sur la VC de La Marcherie	660
9	VC de LA MARCHERIE	5	Part de la VC de la Butte et se termine à La Marcherie	600
10	VC de LA MABILIERE - (station d'épuration)	202	Part de la VC de La Butte et se termine sur la RD 53	705
11	VC du CHAMP MOUTON		Part de la RD 53 et se termine à La Planque	295
12	VC du HAMEAU BACHELIER	108	Part de la RD 999 et se termine sur la VC de La Planque	615
13	VC du fief MONT JEAN	101	Part de la VC de La Planque et se termine en limite de St-Martin	355
14	VC de LA MOISSONIERE		Part de la RD 999 et se termine au Village de la Moissonnière	110
15	VC de LA Forge - (en agglomération)		Part de la RD 999 et se termine à la propriété Villemer	90
16	VC de LA HUERIE	109	Part de la RD 449 au Village Goulet et se termine en limite de Gourfaleur	380
17	VC de PUTANGES	110	Part de la RD 53 et se termine sur la RD 449	670
18	VC du HAMEAU BERNARD	111	Part de la VC des Cailloux , dessert Le Hameau Bernard et se termine en limite de commune	350
19	VC de LA PASQUERIE	201	Part de la VC des Cailloux et se termine sur la RD 277 y compris l'Impasse parcelle 372	580
20	VC du STADE		Part de la RD 999, dessert le complexe sportif et se termine sur la RD 53	560
21	VC du GRAND CAILLOU	112	Part de la RD 251 et se termine à La Ferme	100
22	VC de l'ACQUERIE		Part de La Rebourserie et se termine en limite vers St-Martin de Bonfossé parcelle 194	60
23	VC des TOURTERELLES		Part de la RD 449 et dessert le lotissement en limite des terrains privés	86
24	VC du CLOS 2000		Part et se termine de la RD 53 en desservant le lotissement	200
25	VC des MESANGES		Part de la RD 449 et dessert le lotissement	355
26	VC des HIRONDELLES		Part de la rue des Mésanges et se termine rue des Hirondelles	165
27	VC Impasse LEMERAY		Part de la voie communale 102 dit de l'Aubellerie et se termine impasse Lemeray	210
28	VC des CHATAIGNIERS		Part de la rue des Sports et dessert les Châtaigniers	120
29	VC des CHATAIGNIERS (extension)		Part de la rue des Sports et se termine rue des Châtaigniers	128
30	VC des CERISIERS		Part de la rue des Pommiers et se termine rue des Châtaigniers	167
31	VC des POMMIERS		Part de la rue des Ecoliers et se termine rue des Sports	120
32				
LONGUEUR TOTALE				15 311

RAPPEL : Surfaces des Places Publiques converties en mètre	1 684
TOTAL	16 995

D-2024-029 : Avancée des travaux future mairie :

Gabriel CATHERINE et Claude JAVALET rendent compte de l'avancée des travaux de réhabilitation du Presbytère en mairie.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les avenants suivants

		moins value ht	motif	plus value ht	motif
Lot 3 - Gros Œuvre	Entreprise DUVAL			6 185.06	Arrières-linteaux béton + démoussage façade pierres
Lot 7- Menuiseries extérieures protections	CPL BOIS			420.00	Changement sens ouverture fenêtres

6

TOTAL				6 605.06	
--------------	--	--	--	-----------------	--

Le conseil municipal délibère favorablement, et autorise M. Le maire à signer les avenants suivants :

Lot 3 – Gros œuvre :

Entreprise DUVAL tranche ferme et variante 1 : + 268 998.23 € ht

Avenant 1 : - 22 297.76 € ht

Avenant 2 : + 3150.00 € ht

Avenant 3 : + 3035.06

Total après avenant : 252 885.53 € ht

Lot 7 – Menuiseries extérieures :
Entreprise CPL BOIS tranche ferme :

+ 103 560.82 € ht

Avenant 1 : + 2 378.98 € ht

Avenant 2 : + 420.00 € ht

Total après avenant : 106 359.80 € ht

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

D-2024-030 : Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) :

M. Le maire informe que le conseil municipal, dans le cadre du P.L.U.I, doit se positionner sur les zones dites d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR).

Sur la commune de Bourgvallées, les panneaux photovoltaïques sont les seuls éléments autorisés en toiture uniquement, conformément au tableau ci-dessous :

Communes	lieu	n° de parcelle	solaire Photovoltaïque			solaire thermique	Bois Energie	Biogaz/ biométhane	Géothermie	Eolien
			sol	toiture	ombrières					
BOURVALLEES	périmètre de la Commune			X						

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

M le Maire informe que des prescriptions particulières seront prévues dans le périmètre protégé de l'église de La Mancellière-Sur-Vire, classée aux monuments historiques.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables l'ensemble de la commune pour permettre en toiture l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

D-2024-031 : dépenses avant le budget primitif 2024 :

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les dépenses suivantes à inscrire à l'autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2024.

Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (vote du 20/02/2024)

Article	Intitulé	Montant
2188	friteuse	4 530.00 €
sous-total compte 21		4 530.00 €
TOTAL des autorisations de dépenses :		4 530.00 €

Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (vote du 20/02/2024)

Article	Intitulé	Montant
238	avance Lot n°2 BOUTTE	44 000.00 €
231	Ravalement garage logement LMH- Aguilar -Depince	1 750.00 €
sous-total compte 23		45 750.00 €
TOTAL des autorisations de dépenses :		45 750.00 €

Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (vote du 19/03/2024)

Article	Intitulé	Montant
2184 - sdf	table	297.95 €
2188 - sdf	Sèche-mains Sdf Saint Romphaire	765.60 €
2188 - sdf	sonorisation Sdf Saint-Samson-de-Bonfossé	899.00 €
2152 - voirie	panneau signalisation	325.12 €
2188 - sma	cendrier salle "Espace Bourgvallées"	342.00 €
sous-total compte		2 629.67 €
TOTAL des autorisations de dépenses :		2 629.67 €

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

✓ *D-2024-32 : convention FDGDON (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche) 2024-2026 pour lutte contre les frelons asiatiques :*

Monsieur le Maire présente le projet de convention proposé par la FDGDON concernant la lutte collective contre les frelons asiatiques dans le département de la Manche. Le montant de la participation de la commune de Bourgvallées à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève à un montant annuel de 248 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et décide de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les entreprises retenues sont MONTAIGNE de Bourgvallées, et HDS à Saint-Amand.

D-2024-33 : remboursement location salle des fêtes annulée pour cas exceptionnel

M. Le Maire informe qu'il est destinataire d'une demande de remboursement d'une personne d'une salle des fêtes prévue le 20 avril 2024 à Gourfaleur, car son mari est pris en charge par l'hôpital BACLESSE qui fait état d'un péril imminent de mort dans le cadre d'une prise en charge palliative.

Le conseil municipal délibère favorablement, accepte le remboursement de l'intégralité de la location à Mme Marie-Agnès BADILA, conjointe de M. Philippe LAHCEN et tiers solidaire dans le titre N° 1338 bord 98 de 2023 à l'unanimité.

D-2024-34 : avenants baux d'occupation par les infirmières libérales de la maison médicale :

Deux cabinets infirmiers exercent sur Saint-Samson-de-Bonfossé dans la maison médicale. Mme Pitel était auparavant associée avec Mmes Virginie Harivel et Déborah AUVRAY, elle change de cabinet et s'associe à compter du 1er janvier 2024 avec Mmes Karen Salmon et Cindy Lebehot. Mme Coraline PITEL, par courrier, nous a fait savoir qu'elle changeait de cabinet à compter du 1er janvier 2024.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser M. Le Maire à signer chez Me Samson, les avenants aux baux d'occupation des locaux de la maison médicale.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

✓ **Questions diverses**

✓ M. Le Maire informe qu'il a reçu du juge du Tribunal de commerce de Coutances une acceptation sur la vente du hangar situé 3 route du Pont de Souilles à hauteur de 48 000 €. M. le maire, informe qu'il ne fallait pas descendre en dessous d'un prix plancher de 47 000 € pour que la commune puisse récupérer le montant de la vente initialement prévue (7 000 € de frais seront à verser dans le cadre de la procédure judiciaire au mandataire). La commune reste prioritaire sur cette créance face aux autres créanciers. M. Le Maire informe qu'il souhaite émettre un avis favorable à la vente.

- ✓ La paroisse Ste Marie a informé par courrier la commune qu'elle souhaite mettre en place le 29 juin 2025 une animation réunissant toutes les communes « Saint Martin » du département de la Manche. Dans la paroisse l'animation sera organisée à Saint-Martin-de-Bonfossé. La paroisse aimerait connaître un correspondant pour notre commune pour ce projet.
- ✓ Outils de communication proposés par la commission communication : les deux applications proposées sont celles de A2 DISPLAY et CITYKOMI.
- ✓ L'Agglo saint-loise se retire à compter de septembre 2024 du financement du transport scolaire du mercredi après-midi desservant les stades de football et les centres de loisirs sur l'ancien canton de Canisy. Nous sommes en attente du retour de dossier de la direction des sports. Le montant approximatif pour Bourgvallées serait entre 3 500 et 4000 €.
- ✓ M. Le Maire a fait une visite du vélorail en présence des agents du Département de la Manche. Le département souhaite que la commune fasse une signalisation pour indiquer le vélorail croisant les routes communales. Le coût serait d'environ de 1 000 €.
- ✓ Le vote du budget est prévu le mardi 9 avril 2024 à 20h30
- ✓ La commission finances est prévue le 27 mars 2024.
- ✓ Une fermeture de classe est fortement envisagée par l'Inspection Académique sur le RPI Troisgots-Mesnil-Raoult-Saint-Romphaire : décision définitive prévue au DSDEN le 28 juin 2024. Les maires de Bourgvallées et de Condé/Vire vont devoir décider le lieu de la classe supprimée. Lundi prochain : réunion à 18h30 du syndicat scolaire. Commission scolaire le 20 mars 2024. Inscriptions scolaires sur Saint-Samson-de-Bonfossé : 163 ou 164 enfants.
- ✓ Le city à Saint-Romphaire est plein de mousse, glisse.
- ✓ Un habitant de Soulles demande que soit remblayé le bas du cimetière de Soulles
- ✓ Le vendredi 10 novembre 2024, Mme Pichon a été victime d'une inondation à Saint-Romphaire. M. Roger ENGUERRAND a fait intervenir l'entreprise PORÉE, les travaux vont être à la charge de la commune
- ✓ Les élections européennes sont prévues le 9 juin 2024 : il faut prévoir 4 personnes par bureau de vote sur 6 communes historiques soit 24 personnes.
- ✓ La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 21 mai 2024 à 20h30
- ✓ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h51

JAVALET	Claude		LERENARD	Jacky	absent
LECLER	Fabienne	Absente	BOUILLON	Magali	
CATHERINE	Gabriel		ASSELIN	Grégory	absent
DESHAYES	Catherine		GIRAULT	Natacha	
GOULET	Olivier		MARIE	Romain	absent
LEBOUVIER	Alain		VILLAIN	Laëtitia	
GUIHENEUC	Régine		LEREBOURS	Marie-Astrid	
ENGUERRAND	Roger		LEVEZIEL	Adeline	
BOULLOT	Jean-Louis		ENÉE	Jennifer	
LIENARD	Edwige	absente	LECOEUR	Benjamin	absent
BRIARD	Marlène		JAVALET	Aurélie	
GAUTIER	Christelle	Absente – donne pouvoir à Olivier GOULET	HOREL-DELVILLE	Chantal	
COULLERAY	Didier		HERVIEU	Jean-Claude	